

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.SP.110**

Objet : Demande d'une subvention auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) année 2025, afin de financer l'organisation de la plateforme téléphonique régionale Prescri'forme, le développement des missions du Centre « Prescri'forme » et la mise en œuvre d'actions portées par sa Maison Sport-Santé.

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite continuer à animer et organiser la plateforme téléphonique régionale Prescri'forme,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite développer les missions du Centre Prescri'forme et de sa Maison Sport-Santé permettant notamment la promotion de la prescription médicale d'activités physiques adaptées afin d'accompagner et de soutenir des personnes atteintes d'affections de longue durée souffrant, de maladies chroniques, ou présentant des facteurs de risques,

Considérant que la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) peut accorder une subvention à la Ville de Fontainebleau afin de financer des actions portées par sa Maison Sport-Santé et principalement fondées sur :

- Les besoins en ressources humaines pour assurer l'accueil et l'orientation des publics,
- La coordination du réseau de proximité et la structuration d'un parcours sport-santé accessible,
- Le développement de partenariats et le renforcement du réseau en aval avec les associations sportives et socio-sportives locales,
- Le développement d'actions de sensibilisation dans les écoles,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) d'un montant de 52 500 €, au titre de l'année 2025, afin de financer l'organisation de la plateforme téléphonique régionale Prescri'forme (12 500 €), les missions liées à l'agrément « Centre Prescri'Forme » (10 000 €) et les actions liées à l'habilitation « Maison Sport-Santé » (30 000 €) précitées.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Article 3 : De préciser que les recettes seront inscrites au budget 2025 et le seront autant que de besoin sur les budgets suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 17 juin 2025

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 17 juin 2025

Notifié le

Certifié exécutoire 17 juin 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

